

Avantages de laisser l'herbe coupée, au sol plutôt que de le ramasser

L'HERBE COUPÉE

L'herbe coupée représente une bonne partie des résidus verts produits dans une municipalité. Ce sont aussi les matières qui posent le plus de problèmes lorsqu'il s'agit de les composter, principalement à cause des odeurs et des liquides qu'elles peuvent engendrer.

Pourtant, il est facile de diminuer les quantités de rebuts de gazon des lieux de compostage et d'élimination en incitant les résidents à le laisser au sol après la tonte. Les renseignements qui suivent devraient faire partie de la campagne de communication de tout bon programme de compostage municipal.

L'herbe coupée, lorsqu'elle est laissée au sol, se décompose très rapidement et retourne au sol de précieux nutriments. Face à la gestion de l'herbe coupée voici, en commençant par le meilleur choix, les possibilités qui s'offrent aux résidents :

- Semer du gazon à croissance lente et laisser l'herbe coupée au sol après la tonte;
- Dans le cas d'un gazon déjà en place, couper l'herbe assez souvent et la laisser sur le parterre;
- Ramasser l'herbe coupée après la tonte et la composter chez soi;
- Ramasser l'herbe coupée après la tonte et participer au programme de compostage de la municipalité.

Le fait de laisser l'herbe coupée sur le sol comporte de nombreux avantages aussi bien pour la municipalité et le résident que pour le gazon lui-même :

- Gain de temps par les résidents car ils n'ont pas à ramasser leur gazon coupé;
- Réduction des frais de collecte, de compostage ou d'élimination pour la municipalité;
- Développement, pour le gazon, d'un système racinaire en meilleure santé et plus profond, ce qui augmente sa résistance aux maladies, à la sécheresse et aux insectes et favorise la diminution de l'utilisation de pesticides par les résidents;
- Apport, lors de la décomposition du gazon, de plusieurs nutriments au sol, principalement de l'azote, du phosphore et du potassium. Cela permet la réduction de l'utilisation d'engrais chimique et aide le sol à conserver son humidité en temps de sécheresse et à attirer les vers de terre qui favorisent une aération naturelle du sol;
- Diminution de la production de lixiviat et des odeurs dans les lieux de compostage.

Les conseils à suivre lors de la tonte du gazon :

- Ne jamais couper plus du tiers de la hauteur du gazon à la fois;
- Tondre régulièrement. Si le gazon est trop long, il est préférable de n'en couper qu'une petite partie à la fois (en élevant la lame de la tondeuse) plutôt que de tout tondre d'un seul coup. La tonte du gazon trop court et à intervalles trop éloignées est une erreur souvent rencontrée;
- Choisir une tondeuse sans sac récupérateur d'herbe et s'assurer que la lame est toujours bien aiguisée;
- Tondre seulement lorsque le gazon est sec;
- Ne jamais tondre pendant une sécheresse;
- Éviter de trop arroser ou fertiliser le gazon afin qu'il pousse avec modération.

Les fausses croyances

Plusieurs fausses croyances ou mythes circulent auprès des résidents concernant la décision de laisser l'herbe coupée au sol après la tonte. Pourtant, plusieurs experts s'entendent pour dire que si elle est pratiquée de la bonne façon, cette méthode ne peut qu'apporter des bienfaits au gazon et à l'environnement. Voici quelques-unes des fausses croyances :

Mythe no 1 : L'herbe coupée laissée au sol cause une accumulation de chaume.

La réalité : L'herbe coupée et l'accumulation de chaume sont deux phénomènes différents. Le chaume est le résultat d'une croissance anormale et rapide des racines et d'autres tissus de la plante à la suite d'arrosages ou d'une fertilisation non appropriées. D'autre part, l'herbe coupée laissée au sol se dégrade rapidement et transmet au sol plusieurs nutriments.

Mythe no 2 : L'herbe coupée laissée au sol peut se disperser sur d'autres espaces adjacents.

La réalité : Les gens qui craignent de transporter l'herbe coupée dans leur maison ou leur piscine n'ont qu'à tondre leur gazon en fin de journée. Déjà le lendemain, les brins de gazon coupés auront séché et commencé à se dégrader.

Mythe no 3 : L'herbe coupée laissée au sol propage les maladies du gazon.

La réalité : Les spores causant les maladies du gazon peuvent être présentes, peu importe si le gazon est laissé au sol ou non après la tonte. Des arrosages appropriés (2 à 3 cm d'eau à chaque 5 à 6 jours, tôt le matin lorsque possible) et une lame de tondeuse bien aiguisée devraient aider le gazon à demeurer en santé. Il est à noter qu'au Québec les périodes de sécheresse où il est nécessaire d'arroser sa pelouse est rare. Si de plus le gazon n'est pas coupé trop court, alors les besoins en eau seront très limités.

En résumé, le fait de ne pas ramasser l'herbe coupée a plusieurs avantages :

- **Très bon pour la pelouse ;**
- **Économie de temps pour la personne qui n'a pas à ramasser ;**
- **Économie de sacs pour contenir le gazon ;**
- **Diminution des coûts de cueillette pour la municipalité, donc répercussion sur vos taxes.**

Note : Texte extrait d'un document de la MRC du Haut Saint Laurent au site suivant :

http://mrchsl.com/environnement_materes-recyclables_residus-verts